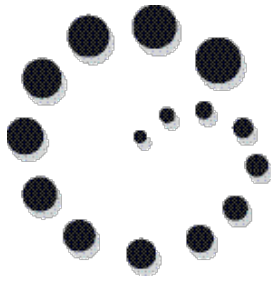


Avis du RCPEÎM

dans le cadre de la consultation de l'Agence de la
santé et des services sociaux de Montréal
sur le Plan d'action montréalais sur l'amélioration de
la performance des services d'orthophonie pour les
enfants et les jeunes
Phase 1 : préscolaire



REGROUPEMENT
des CENTRES de la PETITE ENFANCE
de L'ÎLE de MONTRÉAL

Avis du RCPEÎM

dans le cadre de la consultation de
l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
sur le Plan d'action montréalais sur l'amélioration de la performance
des services d'orthophonie pour les enfants et les jeunes
Phase 1 : préscolaire

Octobre 2009

Tables des matières

Introduction.....	page 1
Portrait de la situation dans les services de garde.....	page 2
Protocole d'entente CPE-CLSC.....	page 3
Les agents multiplicateurs	page 4
Développer les services d'orthophonie de 1 ^{re} ligne en CSSS.....	page 4
Poursuivre le développement de partenariats entre les CSSS et les milieux de garde..	page 5
Conclusion	page 6

Introduction

Le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEÎM) formule dans le présent document ses réactions et commentaires à la suite de sa lecture et de son analyse du document de consultation sur l'amélioration de la performance des services d'orthophonie pour les enfants de 0 à 5 ans.

Le RCPEÎM dont la mission est de promouvoir des services de garde éducatifs, sans but lucratif, de qualité, accessibles et diversifiés sur son territoire, souhaite apporter sa contribution dans le cadre de ce plan d'action montréalais. Bien que nous comprenions le contexte du mandat qui a été confié au comité de travail, nous tenons à souligner notre étonnement de ne pas avoir été invité à la démarche entreprise à titre de partenaire ayant une connaissance approfondie des enfants de 0 à 5 ans.

Le RCPEÎM remercie à l'avance la Santé publique pour sa compréhension quant au délai à produire le présent document. Il souhaite que ceci ne porte pas ombrage à l'appréciation de son contenu et à l'influence de ses recommandations pour la suite des choses.

Le présent document dresse un bilan des réflexions et échanges menés principalement par les membres du comité de la qualité éducative du Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal en regard au plan d'action déposé. Dans un premier temps, nous faisons le portrait de la situation observée dans les centres de la petite enfance concernant les besoins en orthophonie. Enfin, nous relevons certains aspects du plan d'action afin d'y apporter le point de vue du réseau des services de garde montréalais, principalement celui des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs de garde en milieu familial (CPE et BC).

Le RCPEÎM tient à souligner le travail du comité mandaté par le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Le plan d'action déposé sera assurément l'amorce d'une concertation plus étroite avec le réseau des services de garde montréalais et favorisera l'arrimage des pratiques au bénéfice des enfants et de leur famille.

Portrait de la situation dans les services de garde

Il est important de situer le réseau des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs de garde en milieu familial (CPE et BC) qui est déjà reconnu comme partenaire du réseau de la santé et des services sociaux. Le 31 mars 2009, pas moins de 50 863 enfants de 0 à 5 ans fréquentaient un service de garde à Montréal. Évidemment, le contact quotidien avec ces derniers permet au personnel du réseau de les accompagner de même que leur famille pour favoriser leur développement global.

Des principes de base contenus dans le Programme éducatif du ministère de la Famille et des Aînés guident notre intervention :

- Chaque enfant est un être unique
- L'enfant est le premier agent de son développement
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré
- L'enfant apprend par le jeu
- La collaboration entre le personnel éducateur ou les responsables de service de garde en milieu familial (RSG) et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant.

Afin que cette collaboration avec les parents réussisse, nous mettons de l'avant quatre conditions à une intervention efficace empruntées au groupe de travail sur les jeunes *Un Québec fou de ses enfants* (p.58-59)

- *Agir le plus tôt possible* : les CPE privilégient l'observation quotidienne comme base de leur intervention. Ils créent des liens avec les parents et établissent une relation de collaboration.
- *Agir en continuité* : cela implique une étroite collaboration avec les CSSS ou les autres partenaires afin d'assurer aux enfants des services intégrés qui répondent à leurs besoins tant en milieu de garde, à la maison que dans l'ensemble de leur vie.
- *Agir avec intensité* : éviter les interruptions.
- *Agir en concertation* : favoriser une concertation locale et régionale en respectant la dynamique des communautés sur le territoire.

Les services de garde montréalais sont extrêmement préoccupés par l'accès à des services professionnels en orthophonie pour les enfants qui les fréquentent. Le développement langagier est une des dimensions qui est observée et le personnel des services de garde que ce soit en installation ou en milieu familial y porte une attention particulière. De ce fait, le dépistage et la référence sont rapides et se font dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Certes, tous les enfants ne présentent pas des retards ou des troubles du langage. Toutefois, les résultats de l'évaluation de l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du ministère de la Famille et des Aînés¹ révèlent que 74 % des enfants qui reçoivent de

¹ Ministère de la Famille et des Aînés (2009), *Les résultats de l'évaluation de l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde : DOCUMENT SYNTHÈSE*, p. 11
Avis du RCPEÎM sur le plan d'action montréalais
Les services d'orthophonie pour les enfants de 0 à 5 ans

l'aide la reçoivent pour des difficultés langagières. Vous comprendrez donc cette préoccupation à obtenir des services professionnels pour ces enfants qui sont de passage dans le réseau des services de garde durant une période importante de leur développement.

Les membres du RCPEÎM sont quotidiennement confrontés à des réalités fort différentes selon leur territoire de CSSS. Certains ont accès rapidement à des services pour les enfants manifestant des troubles du langage qui fréquentent leurs services de garde tandis que d'autres n'obtiennent pas les services nécessaires.

Protocole d'entente CPE-CLSC

Il existe un cadre de collaboration entre le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal, le Regroupement des CLSC de Montréal, le Centre Jeunesse de Montréal et les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw² afin d'unir les efforts pour mieux soutenir les enfants. La mise à jour de ce protocole de collaboration CPE-CLSC pourrait servir de fondement à l'élaboration d'un protocole d'entente CPE-CSSS, au niveau des services en orthophonie pour les enfants de 0 à 5 ans.

Comme vous l'avez souligné, les CPE réfèrent fréquemment les enfants et leurs parents vers des services d'orthophonie de 1^{re} ligne. Le protocole d'entente provincial CLSC-CPE, qui réserve 5% des places en service de garde éducatif, a permis d'établir des liens de partenariat qui ont facilité le développement de services et de modes d'intervention adaptés aux jeunes enfants. Dans certains territoires de CSSS, la rapidité du dépistage et l'intervention dans les CPE permettent un support efficace pour les jeunes enfants. L'intervention même indirecte des orthophonistes, dans les CPE situés dans des milieux plus défavorisés, a donné lieu à des actions concrètes. L'impact positif des activités élaborées pour soutenir le personnel des milieux de garde, soit au niveau des habiletés sociales ou du dépistage des enfants ayant des besoins particuliers découle certainement d'une action concertée entre le CSSS et les services de garde.

Tout comme dans le cadre de collaboration montréalais, le protocole d'entente CPE-CSSS pour les services en orthophonie devrait définir le rôle de chacun des partenaires et tenir compte de l'efficacité des outils de dépistage menant à la première évaluation dans les CSSS, utilisés dans les CPE. En effet, le réseau des CPE et BC s'appuie sur une connaissance approfondie de sa clientèle et il apparaît incontournable que ses actions soient prises en considération, et ce dans le respect des rôles de chacun.

Tel que cité dans le document de consultation, les résultats de l'enquête sur la maturité scolaire indiquent une plus grande vulnérabilité des enfants montréalais au niveau cognitif et langagier. D'où l'importance que des orthophonistes à l'intervention de 1^{re} ligne soient disponibles dans

² *Cadre de collaboration* entre RCPEÎM, Centres de la jeunesse et de la famille, Regroupement des CLSC de Montréal et Centre Jeunesse de Montréal (disponible sur le site du RCPEÎM)

tous les territoires de CSSS. Un protocole d'entente CPE-CSSS en orthophonie favoriserait certainement une offre de service plus efficace et accessible à tous.

Les agents multiplicateurs

Il apparaît important de soulever la notion d'agent multiplicateur. Comment celle-ci s'inscrit-elle pour les services de garde? Nonobstant le fait que le personnel des services de garde participe au dépistage des retards langagiers et des troubles de langage, il ne peut pas se substituer à l'expertise de la profession d'orthophoniste. L'importance de l'évaluation et de l'accessibilité à des services professionnels demeure.

Il est compréhensible que l'aspect budgétaire soit un frein à l'embauche d'orthophonistes. Le réseau des services de garde au Québec est lui aussi aux prises avec des contraintes similaires. Les subventions de fonctionnement attribuées aux CPE et BC ne fournissent pas les assises nécessaires pour l'encadrement quotidien d'enfants ayant des besoins particuliers. Il est donc important de distinguer clairement ce qui relève de l'orthophoniste et ce qui peut être accompli par les autres ressources des services de garde.

Développer les services d'orthophonie de 1^{re} ligne en CSSS

En accord avec le plan d'action, le RCPEÎM insiste sur l'importance de la présence d'orthophonistes dans tous les CSSS et la répartition de l'offre de service selon les besoins de la clientèle. Les CSSS se composent des territoires de CLSC ayant des portraits tout à fait différents et des facteurs comme la mobilité des familles et l'immigration doivent aussi être considérés dans l'évaluation des besoins.

Avant de référer l'enfant aux services de 1^{re} ligne, les CPE et BC jouent un rôle important au niveau du dépistage. Lorsqu'une dimension du développement de l'enfant préoccupe le personnel des CPE, des grilles d'observation sont utilisées afin de dépister des signes de difficultés potentielles. Le dépistage fait partie des pratiques et un partenariat plus structuré avec les CSSS permettrait de mettre en place des procédures assurant le suivi nécessaire aux enfants qui ont des besoins spécifiques.

Par ailleurs, la présence des CPE et BC aux tables multidisciplinaires lors de l'élaboration de plan d'intervention est nécessaire afin d'arrimer les actions préconisées. Un partenariat efficace ne peut être envisagé sans la participation active de tous les intervenants. À cet effet, les budgets des CPE et BC devront être revus afin que le personnel puisse participer activement aux démarches. De plus, il sera essentiel de clarifier le rôle de chacun dans l'intervention (parents, éducatrices, agente de soutien pédagogique).

Le plan d'action propose des activités de stimulation de groupe. Bien que celles-ci puissent être bénéfiques, cette pratique expérimentée sur le terrain ne rejoint pas les familles des territoires où la clientèle est plus vulnérable.

Poursuivre le développement de partenariats entre les CSSS et les milieux de garde

Le RCPEÎM partage la préoccupation de poursuivre et de consolider les liens de partenariat. Les collaborations mènent vers des résultats positifs. À titre d'exemple, citons le CSSS du Sud-Ouest qui mise sur les agents multiplicateurs. Des mécanismes de travail et d'action concertée existent. Ce type de collaboration devrait être évalué et généralisé ou adapté selon les réalités des territoires.

Développer des partenariats entre les CRDP/CRDITED et les milieux de garde

Il apparaît intéressant que l'orthophoniste vienne stimuler un groupe d'enfants dans un CPE. Cependant, il est également important de s'assurer que les enfants ne se retrouvent en groupes spéciaux constitués que d'enfants présentant des difficultés. Dès leur jeune âge, les enfants apprennent par mimétisme, d'où l'importance de former un groupe hétérogène avec des enfants sans besoin spécifique lié au langage. La formation de groupes ségrégués pour répondre à des besoins administratifs devrait être évitée.

Le choix de la ressource dédiée au groupe de communication intensif est important. Un accent doit être mis sur les connaissances au niveau de la petite enfance. Le RCPEÎM tient à souligner et reconnaître les compétences des éducateurs à l'enfance et des responsables de la pédagogie qui ont axé leurs apprentissages au niveau du développement de la petite enfance dans le cadre d'études collégiales et universitaires. Naturellement, l'apport et la présence de l'orthophoniste demeure indispensable pour les enfants à besoins particuliers.

Travail avec les interprètes

Le RCPEÎM reconnaît l'importance des interprètes. Toutefois, il serait profitable d'approfondir les partenariats avec les organismes interculturels. Il serait également souhaitable de travailler à augmenter les ressources de francisation pour les parents. En effet, les parents sont le modèle et la source de stimulation dans l'apprentissage du langage pour les enfants de 0 à 5 ans. Dans certains cas, l'intervention d'un interprète est certainement nécessaire. Par contre, il faut privilégier les parents qui peuvent jouer leur rôle dans les communications avec et pour leurs enfants.

L'attestation d'études collégiales (AEC) en stratégies d'intervention en développement du langage à Montréal

Cette formation est actuellement offerte au CEGEP de Maisonneuve à Montréal. Il est également important de souligner que dans le cadre de ses activités de perfectionnement professionnel le RCPEÎM offre des ateliers de formation sur le langage. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance du perfectionnement et de la formation continue des ressources humaines.

Notons que pour œuvrer dans le réseau des CPE, le personnel éducateur doit détenir un diplôme collégial. Le cadre légal qui régit l'ensemble des activités des CPE doit lui aussi être considéré. En effet, la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance exige de chaque service de garde, de mettre en place un programme éducatif qui s'intitule Accueillir la petite enfance.

Conclusion

De façon générale, le RCPEÎM appuie les solutions proposées dans le plan d'action montréalais pour l'amélioration de la performance des services d'orthophonie pour les enfants et les jeunes et plus spécifiquement concernant la phase 1 des services d'orthophonie pour les enfants d'âge préscolaire.

En terminant, le RCPEÎM souhaite soulever certains éléments qui lui semblent essentiels dans l'application d'un tel plan d'action.

Tout d'abord, pour faciliter la collaboration, il importe de reconnaître le travail et les compétences des intervenants de chacun des réseaux. Les interventions sont fructueuses dans la mesure où il y a un respect des forces et des contraintes de chacun des milieux. Il faut toutefois, éviter le dédoublement des interventions tant pour les enfants que pour leurs parents. Miser sur les défis à relever permettra de s'assurer que chacun des enfants qui éprouvent des difficultés reçoit le support nécessaire à son plein épanouissement.

Les particularités des enfants montréalais dont le français est la langue seconde doivent également être considérées. Ces enfants vivent dans un contexte multilingue autant dans leur famille que dans leur environnement. L'Agence de la santé et des services sociaux peut certainement renforcer les avis déjà énoncés pour accentuer les efforts de francisation auprès des communautés qui nécessitent une telle intervention.

Finalement, le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal tient à réitérer son ouverture et son intérêt à établir un cadre de collaboration structuré afin de favoriser l'arrimage de l'ensemble des interventions faites auprès des jeunes enfants et de leur famille dans le respect des missions et des mandats respectifs.